

Les Lignes directrices normalisées pour la préparation de l'énoncé des répercussions sera un document en constante évolution, périodiquement révisé et mis à jour pour répondre aux nouvelles exigences d'information qui surviendront dans le cadre d'une évaluation complète des répercussions. En tenant compte des observations reçues, la CNER a axé ses révisions sur une claire et cohérente utilisation de la terminologie et des exigences. Étant donné que d'importantes modifications ont été apportées à certains articles de la *version révisée* pour traduire les commentaires reçus ainsi que les processus spécifiques à chaque projet, la CNER sollicite vos commentaires et observations sur l'adéquation et la clarté d'orientation pour les articles suivants :

- Inuit Qaujimagatuqangit et participation publique (articles 4.4.1 et 4.4.2)
- Évaluation des répercussions socioéconomiques (article 4.5.2)
- Élaboration de la base de référence (Section 4.4.4)
- Évaluation des répercussions sur chaque composante valorisée ainsi que les effets collectifs (article 4.4.5)
- Changement climatique (article 4.4.5.3)
- Effets cumulatifs (article 4.4.5.4)
- Effets transfrontaliers et répercussions sur les groupes autochtones faisant valoir leurs droits au titre de l'article 35 (article 4.4.5.5)
- Détermination de l'importance (article 4.4.5.7)

Nous vous remercions du temps et des efforts que vous consacrerez ainsi que des connaissances que vous partagerez pour instruire l'élaboration des Lignes directrices normalisées pour la préparation de l'énoncé des répercussions. La CNER aimerait également remercier les consultants de la firme EMR de leur travail de conception et de révision des articles de la *version révisée* des Lignes directrices normalisées pour la préparation de l'énoncé des répercussions, ainsi que de leur planification, animation et suivi des consultations antérieures tenues en présentiel.

Nous vous prions de soumettre vos commentaires concernant la *version révisée* des Lignes directrices normalisées pour la préparation de l'énoncé des répercussions à la CNER, par courriel, télécopieur ou par la poste, avant le **3 juin 2024** et à l'attention de :

Robbin R.R. Sinclair, directeur général
Nunavut Impact Review Board
C.P. 1360, 29 rue Mitik
Cambridge Bay, NU X0B 0C0
Télécopieur : 1-867-983-2594
Courriel : info@nirb.ca

La CNER se réjouit à l'avance de travailler avec les parties intéressées afin d'examiner les commentaires, révisions et recommandations reçus et de finaliser et mettre en vigueur les Lignes directrices normalisées pour la préparation de l'énoncé des répercussion. Tous les commentaires reçus seront affichés sur le Registre public de la CNER. Afin de permettre à la Commission de traiter les commentaires, révisions et recommandations des parties intéressées concernant la

version révisée et d’y réagir efficacement, nous vous recommandons le format suivant pour vos observations écrites :

Numéro de commentaire	Chaque commentaire, révision ou recommandation doit être numéroté pour favoriser une efficace concordance des documents.
Sujet:	Identifier le sujet général ou le thème lié au commentaire, à la révision ou à la recommandation.
Référence:	Fournir une claire référence aux documents, articles et/ou numéros de page appropriés contenant le texte visé par le commentaire, la révision ou la recommandation.
Priorité:	Préciser l’importance relative du commentaire, de la révision ou de la recommandation pour vous, votre organisation/votre organisme.
Contexte/Raison d’être:	Fournir des renseignements de base ainsi que toute justification du commentaire, de la révision ou de la recommandation.
Recommandations pour régler les questions:	Si possible, formuler des recommandations quant au meilleur moyen de régler la/les question(s) identifiée(s), incluant et sans s’y limiter, des modifications à la version révisée en indiquant les ajouts ou les suppressions nécessaires et préciser si la CNER devrait régler cette question en dehors de l’actuelle version révisée du document.

Toutes les informations relatives à l’élaboration par la CNER des Lignes directrices normalisées pour la préparation d’un énoncé des répercussions sont disponibles sur le site Web de la Commission à l’adresse www.nirb.ca/rules-of-procedure.

Pour toute question concernant le processus de la CNER d'élaboration des Lignes directrices normalisées pour la préparation d'un énoncé des répercussions, contacter Heather Rasmussen, conseillère principale en politiques, au (867) 983-4606 ou h.rasmussen@nirb.ca

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Robbin R.R. Sinclair
Directeur général
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Pièce jointe : *Version révisée* des Lignes directrices normalisées pour la préparation d'un énoncé des répercussions